

INSCRIPTIONS A L'ECOLE 2024-2025

Les inscriptions se font à **la Mairie d'Hotonnes** ou par mail à mairie@hautvalromey.fr, jusqu'au **15 mai 2024**.

Sont concernés, **de manière obligatoire**, les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, scolarisables en **Petite Section**. Un aménagement de la fréquentation scolaire reste possible (voir directement avec l'école)

Pour être scolarisé en **Toute Petite Section**, l'enfant doit avoir 2 ans avant le 1^{er} septembre 2024 et être propre. La scolarisation n'étant pas obligatoire à deux ans.

Deux possibilités de rentrée pour ces enfants nés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 août 2022

* rentrée de septembre

* rentrée des vacances de printemps

La scolarisation des TPS sera possible dans la limite des places disponibles

Les parents devront se munir :

- de la fiche d'inscription fournie par la Mairie, signée par les 2 parents,
- du livret de famille,
- des certificats de vaccination, ou en l'absence, du carnet de santé de l'enfant,
- du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment (si nécessaire),
- du jugement de divorce (pour les parents **divorcés**).
- d'une autorisation écrite de l'ex-conjoint autorisant l'inscription (pour les parents **séparés**)

Le Maire, Bernard ANCIAN



Mairie de HAUT-VALROMEY 01260

*lundi 13h30 à 17h – Mardi 12h à 14h – jeudi 9h à 12h – vendredi 13h30 à 17h – ou sur RDV
mairie@hautvalromey.fr*